



# Rejoignez le SE-Unsa

Profitez d'un tarif préférentiel(\*) à cette période de l'année et bénéficiez dès aujourd'hui de l'ensemble des services du SE-Unsa.

**Du 10 mars au 10 mai, adhérez au SE-Unsa pour seulement 80 € (titulaires enseignants et personnels d'éducation) ou 60 € (contractuels et stagiaires).**

*(\*)valable jusqu'à la rentrée 2017*

## Pour

- bénéficier d'un suivi personnalisé ;
- trouver un appui, une aide, un soutien grâce aux militants de proximité ;
- recevoir des infos utiles, en temps réel (magazine, newsletters...)
- partager des expériences et mutualiser des projets éducatifs et/ou pédagogiques ;
- être averti des opérations de carrière qui vous concernent.



## ADHÉREZ !



NOUS SUIVRE

Notre blog métier : [notremetier.se-uns.org](http://notremetier.se-uns.org)

Notre blog éducatif : [ecolededemain.wordpress.com](http://ecolededemain.wordpress.com)



@SE\_Unsa



se.unsa



[www.se-uns.org](http://www.se-uns.org)



# Rejoignez le SE-Unsa



Je demande à bénéficier de l'adhésion découverte 2016-2017

Nom d'usage : .....  
 Prénom : .....  
 Nom de naissance : .....  
 Né(e) le : .....  
 Adresse personnelle : .....  
 .....  
 Téléphone : .....  
 Portable : .....  
 Adresse mél personnelle : .....  
 .....  
 Département de rattachement : .....  
 Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice : .....  
 .....  
 .....

**JE SUIS :**  Stagiaire     1er degré     2nd degré

Contractuel    Précisez : enseignant, CPE, COPsy : .....

Titulaire

- Premier degré - Instit/PE - Fonction : .....
- Second degré - Discipline : .....

Certifié     PLP     Agrégé     Bi-admissible  
 AE     CE     PEGC     CE d'EPS     Cop  
 PEPS     CPE     DCIO     Autre (préciser) : .....

Échelon : .....     Classe normale     Hors classe     Classe exceptionnelle

Mode de paiement :     Chèque     Prélèvements fractionnés<sup>(\*)</sup>

**Cotisation : stagiaire = 60 euros    contractuel = 60 euros    titulaire = 80 euros**

**J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :**

.....

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.